



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES

DE BLANDY LES TOURS ET FOUJU

Étape pour une inscription à l'école :

1. Se présenter à la mairie de son domicile avec justificatif de domicile, livret de famille, pièce d'identité...
2. Une fois le certificat d'inscription signé par l'autorité compétente, téléphoner au chef d'établissement pour prendre un rendez-vous.
École de BLANDY : Mme VILLAUDY Marie-Hélène : 01 60 66 96 50
École de FOUJU : Mme KULKA Marie Line : 01 60 66 90 85
3. Inscription auprès du SIE pour tous les services périscolaires : accueils matin et soir, restauration scolaire

Compétence du SIE :

- Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de BLANDY LES TOURS et FOUJU
- Gestion de la restauration scolaire et des accueils matin et soir

NB : pour le mercredi, se rapprocher du centre de loisirs de la commune du CHATELET EN BRIE

Prestations Périscolaires :

- Restaurant scolaire de 11h30-13h20 : se situe sur la commune de FOUJU, rue Juliette Rousseau
Les enfants de l'école de Blandy prennent le car scolaire pour s'y rendre
- Accueil du matin de 7h30 -8h20 : uniquement sur l'école de FOUJU, les enfants de l'école de BLANDY prennent le car accompagnés d'une ATSEM pour se rendre à BLANDY.
- Accueils du soir : dans chaque école, se décompose en accueil 1 de 16h30 à 17h30, accueil 2 de 17h30 à 18h30.
Une tolérance de 10 minutes est accordée quand une fratrie se trouve dans les 2 écoles.

Numéro des accueils à prévenir en cas de retard

Blandy : **06 33 92 89 77** Fouju : **06 37 31 89 02**

Tarifs des Prestations Périscolaires à partir du 1^{er} septembre 2025*:

- Repas : 5.90 € résidents RPI Blandy les Tours -Fouju
- Repas : 8.4 € hors résidents
- Portage de repas : pour enfant ayant un PAI alimentaire : 2.95 €
- Accueil du matin : 2.70 €
- Accueil du soir 1 : 2.70 € /accueil du soir 2 : 2.70 €

Documents rentrée 2026/2027 :

- Fiche d'inscription 2026/2027 à remplir Règlement du SIE à lire et retourner la dernière page signée
- Demande de carte de transport scolaire sur le site du Département de Seine et Marne en précisant « RPI Blandy Fouju »
- Formulaire droit à l'image signé

La fiche d'inscription, la dernière page du règlement et le droit à l'image sont à retourner pour le 12 juin 2026 dernier délai.